

# Webinaire : Utilisation de la plateforme « démarche simplifiée.fr »



# Les Unités Transversales d'Education thérapeutique du Patient de la région Occitanie



# Leurs missions des UTEP se déclinent autour de :



- ▶ Soutenir la dynamique de développement de l'ETP et la stratégie d'établissement,
- ▶ Concevoir, coordonner et participer aux actions de formation relatives à l'ETP en collaboration avec le groupe de formateurs,
- ▶ Développer l'activité d'Education thérapeutique à travers les programmes au niveau institutionnel et territorial en s'inscrivant dans une approche parcours de la prise en charge maladie chronique,
- ▶ Accompagner et soutenir aux équipes dans la construction, l'écriture des programmes.
- ▶ Répondre aux interrogations sur le sujet de l'ETP

# Les UTEP en Occitanie





# UTEP CHU de Montpellier

Mission innovation organisationnelle et expérience patient

Dir de la Coordination Générale des soins

Présidence de la CME

Coordinateurs et responsables de programmes au CHU (250)

Coordinateurs de programmes sur le GHT

Dr Xavier de la Tribonnière  
Nathalie Dauriat (CDS)  
Delphine Santucci (chargée de mission)  
Sylvie Huet (assistante médicale)

Membres associés bénévoles  
Alessandra Pellecchia (pédagogue de la santé)  
Dr Isabelle Puech Samson (pharmacienne)  
Dr Sylvie Fabre (rhumatologue)  
Sonia Ciano (patiente partenaire)  
Fawzia Zeddami (patiente partenaire)  
Assia Diani (patiente partenaire)

Hôpital La Colombière – Pavillon 23 Les Troènes  
39 Avenue Charles Flahault – 34295 Montpellier Cedex 5  
Tel direct : 04 67 33 75 36  
Tél sec : 04 67 33 59 39  
Mail : utep@chu-montpellier.fr



# UTEP - CHU de Nîmes

## Contact:

Mail: [utep@chu-nimes.fr](mailto:utep@chu-nimes.fr)

Tel: 07 84 54 12 23

Site [Education thérapeutique des patients ETP \(chu-nimes.fr\)](http://Education%20th%C3%A9rapeutique%20des%20patients%20ETP%20(chu-nimes.fr))

## LA FORMATION :

- Organisme de formation pouvant répondre aux besoins de formations autour de l'ETP en proximité (contact : [utep@chu-nimes.fr](mailto:utep@chu-nimes.fr))
- Equipe de 9 formateurs pluri professionnels et patients partenaires
- Groupe de formation intégrant dans le groupe de formés des patients partenaires pour développer le travailler ensemble dans une dynamique de partenariat en santé

## SON ENGAGEMENT VIS-À-VIS DES ÉQUIPES:

- Apporter un soutien méthodologique
- Se rendre disponible
- Apporter de la visibilité aux activités
- Diffuser la culture éducative ... au sein d'une communauté de pratiques
- Soutenir le développement d'un réseau, créer des liens, des rencontres
- S'appuie sur la dynamique de partenariat en santé dans ses actions

## Equipe:

Coordonnateur: **Dr Anne Marie Guedj**

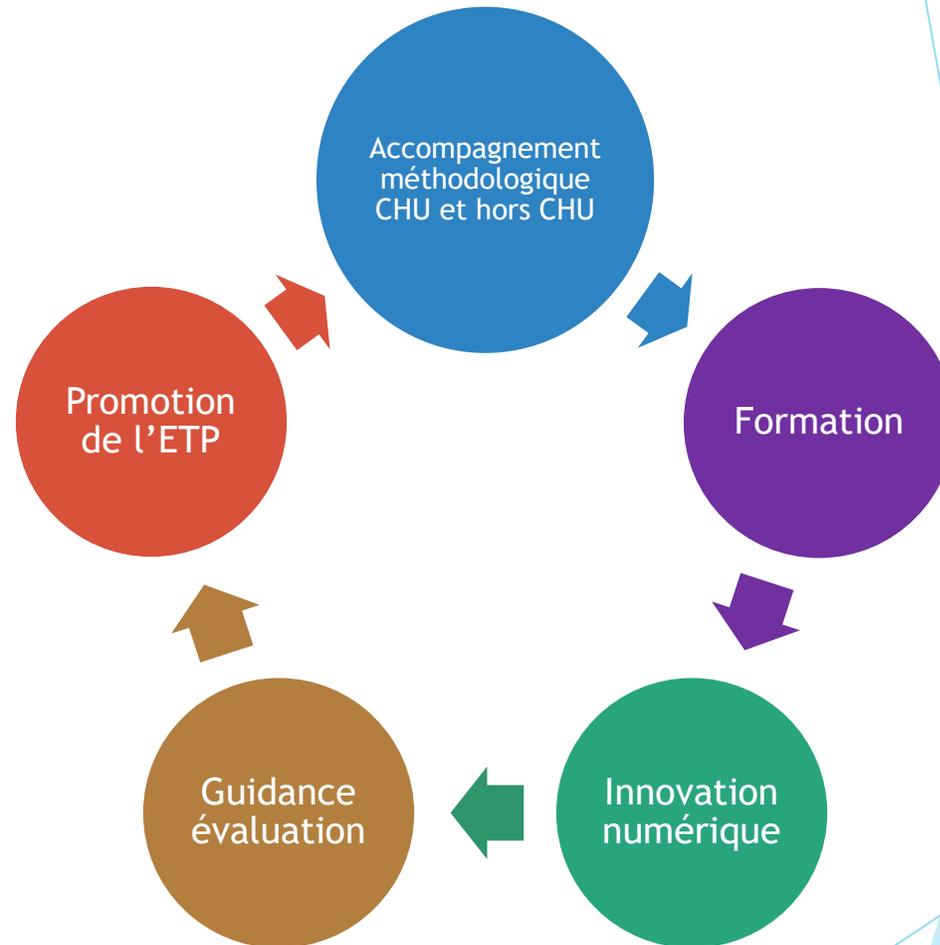
Cadre de santé: Isabelle Eglin

# UTEP - CHU de Toulouse

Responsable de l'unité :  
Hélène HANAIRE (diabétologue)

Coordinatrice de l'unité :  
Cécile TRAVERE ( infirmière)

Camille Bonis ( diabétologue )  
Carole Morin ( pédiatre)  
Caroline Martineau ( cadre de santé  
responsable qualité)  
Mélanie Arnal ( infirmière)



Contact : 05 61 77 57 65  
05 61 77 79 01  
utep-ext.med@chu-toulouse.fr

# UTEP OBESITE

Clinique du Château de Vernhes  
31340 Bondigoux

[UTEP.obesite@cliniquevernhes.fr](mailto:UTEP.obesite@cliniquevernhes.fr)

Coordonnateur Fanny RIBIERE, Dr Valérie  
LAI-KUEN

## UTEP spécialisée obésité et ses comorbidités :

- Obésité morbide
- Obésité et chirurgie bariatrique
- Obésité et troubles du comportement alimentaire
- Obésité et précarité
- Obésité et rythme de vie
- Obésité et changement de mode de vie
- Obésité et diabète de type 2
- Obésité et risque cardio vasculaire

Travail en étroite collaboration avec les CSO

# UTEP spécialisée en cancérologie - Oncopole Claudius Regaud

## Nos missions :



Appuyer et accompagner les  
projets et les programmes  
d'ETP



Former les  
professionnels et  
patients aux 40h d'ETP



Coordonner la plateforme  
« Cancer et traitement oral :  
je gère ! » sur la région  
Occitanie



Être ressource quant aux  
besoins en cancérologie

## L'équipe :

**Dr Nathalie Caunes-Hilary**  
Cheffe du département des  
soins de support

**ROBELLO Aurélie**  
Coordinatrice de l'UTEP

**THOMAS SOPHIE**  
Chargée de mission

## Nous contacter :



05.31.15.55.29



[utep.secretariat@iuct-oncopole.fr](mailto:utep.secretariat@iuct-oncopole.fr)

**Oncopole**  
CLAUDIUS REGAUD



INSTITUT UNIVERSITAIRE  
DU CANCER DE TOULOUSE  
Oncopole

## UTEP Généralistes



Tel direct : 04 67 33 75 36  
Tél sec : 04 67 33 59 39  
Mail : [utep@chu-montpellier.fr](mailto:utep@chu-montpellier.fr)



Tel: 07 84 54 12 23  
Mail: [utep@chu-nimes.fr](mailto:utep@chu-nimes.fr)  
Site : [Education thérapeutique des patients ETP \(chu-nimes.fr\)](http://Education%20th%C3%A9rapeutique%20des%20patients%20ETP%20(chu-nimes.fr))



Tel : 05 61 77 57 65  
05 61 77 79 01  
Mail : [utep-ext.med@chu-toulouse.fr](mailto:utep-ext.med@chu-toulouse.fr)

## UTEP Spécialistes



Mail : [UTEP.obesite@cliniquevernhes.fr](mailto:UTEP.obesite@cliniquevernhes.fr)



Tel :05.31.15.55.29  
Mail : [utep.secretariat@iuct-oncopole.fr](mailto:utep.secretariat@iuct-oncopole.fr)

# Cadre Légal

- ▶ **2007** : Recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) concernant la structuration d'un programme d'ETP
- ▶ **2009** : Loi HPST
  - ▶ article L 1161-1 à L1161-6 du CSP et article 84
- ▶ **2010** : Décret concernant le programme autorisé et concernant les compétences requises pour dispenser l'Education Thérapeutique du Patient
  - ▶ Décret n° 2010-906 du 2 août 2010 *modifié le 31 mai 2013*
  - ▶ Modifié par arrêté du 14 Janvier 2015 : Art. 4. - A l'article 2 de l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient

# Cadre Légal

## ▶ Décret 2020-1832 du 31 Décembre 2020

- ▶ Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, tous nouveaux programmes d'ETP ne sont plus autorisés mais déclarés.
- ▶ dépôt par voie dématérialisée de la déclaration des programmes auprès des agences régionales de santé et de la notification des modifications apportées à ces programmes
- ▶ Art. R. 1161-6. - Toute modification portant sur le changement du coordonnateur mentionné à l'article R. 1161-3, sur les objectifs du programme ou sur la source de financement du programme est notifiée au directeur général de l'agence régionale de santé par tout moyen donnant date certaine à la réception de cette information



Seuls les programmes d'ETP peuvent être déclarés, pas les activités éducatives ciblées.

# Quand réaliser cette déclaration ?

- ▶ Pour tous nouveaux programmes

**Si votre programme a été autorisé avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et doit se renouveler avant 2024 :**

- ▶ 2 mois avant la date anniversaire d'autorisation de votre programme ( échéance évaluation quadriennale)

(Ex : votre autorisation se terminait le 28 avril 2021, votre dossier de déclaration doit être déclaré au plus tard le 28 février 2021).

# Plateforme: demarches-simplifiees.fr

## ► Préparation de la déclaration

(check list document - site ARS Occitanie

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/education-therapeutique-du-patient-4?parent=4670>)

- ❖ Dossier de déclaration
- ❖ Listing intervenants avec intitulés des formations en ETP ( Format Exel)
- ❖ Fiche OSCAR (format Word)
- ❖ Flyers ( format PDF)
- ❖ BEP ( format PDF)
- ❖ Contenu des séances ( format Exel)
- ❖ Charte d'engagement ( Format PDF)
- ❖ +/- évaluation quadriennale ( Format PDF)

# Plateforme: demarches-simplifiees.fr

## ► Préparation de la déclaration

- ❖ Dossier de déclaration
- ❖ Listing intervenants avec intitulés des formations en ETP ( Format Exel)
- ❖ Fiche OSCAR (format Word)
- ❖ Flyers ( format PDF) } Seront à fusionner
- ❖ BEP ( format PDF) }
- ❖ Contenu des séances ( format Exel)
- ❖ Charte d'engagement ( Format PDF) } Seront à fusionner
- ❖ +/- évaluation quadriennale ( Format PDF) }

# Connexion

▶ Déclaration d'un programme d'éducation thérapeutique du patient auprès de l'Agence régionale de santé · demarches-simplifiees.fr

➤ **Le tutoriel est ici:**

<https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager>

# Commencer la démarche

## Se créer un compte avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.



S'identifier avec  
FranceConnect

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

OU

[Créer un compte demarches-simplifiees.fr](#)

[J'ai déjà un compte](#)

UTEP Region Occitanie

## Se connecter avec son compte

Les champs suivis d'un astérisque ( \* ) sont obligatoires.

Adresse électronique \*

Format attendu : john.doe@exemple.fr

Mot de passe \*

Afficher

[Mot de passe oublié ?](#)

Se souvenir de moi

[Se connecter](#)

Revenir en arrière

Connecté(e).



## Déclaration d'un programme d'éducation thérapeutique du

**Vous avez déjà des dossiers  
pour cette démarche**

[Voir mes dossiers en cours](#)

[Commencer un nouveau dossier](#)



# Déclaration d'un programme d'éducation thérapeutique du patient auprès de l'Agence régionale de santé

🕒 Temps de remplissage estimé : 34 mn

Cette procédure s'adresse aux coordonnateurs de programmes d'éducation thérapeutique du patient.

UTEP Region Occitanie

## Données d'identité

Merci de remplir vos informations personnelles pour accéder à la démarche.

Tous les champs sont obligatoires.

### Civilité

Madame

Monsieur

Prénom

Nom

[Continuer](#)

Mes dossiers

Identité enregistrée

## Déclaration d'un programme d'éducation thérapeutique du patient auprès de l'Agence régionale de santé BROUILLON

### Dossier n° 12743511 - En brouillon depuis le 31 mai 2023 11:11

Expirera le 31/05/2026 (36 mois après la création du dossier)

 Inviter une personne à modifier ce dossier ▾

Mon identité ▾

Les champs suivis d'un astérisque ( \* ) sont obligatoires. Votre dossier est enregistré automatiquement après chaque modification. Vous pouvez à tout moment fermer la fenêtre et reprendre plus tard là où vous en étiez.

[Télécharger le guide de la démarche](#) 

PDF – 857 ko

Votre brouillon est automatiquement enregistré. [En savoir plus](#)   
UTEP Region Occitanie

Déposer le dossier

ARS destinataire \*

## 1. Structure accueillant le programme

N° SIRET

**Si le numéro de SIRET n'a pas été trouvé dans le référentiel veuillez saisir les champs ci-dessous**

Statut juridique

Raison Sociale

Adresse

UTEP Region Occitanie

Si existence N° FINESS de l'entité juridique

Représentant légal (Nom, Prénom, Fonction) \*

Mail représentant légal \*

Téléphone représentant légal \*

Lieu(x) de mise en œuvre du programme

⊕ Ajouter un élément pour « Lieu(x) de mise en œuvre du programme »

## 2. Le coordonnateur du programme

Civilité

Nom \*

Prénom \*

Fonction ou qualification \*

Adresse professionnelle \*

Mail coordonnateur \*

UTEP Region Occitanie

Téléphone \*

Formation à la dispensation de l'ETP (intitulé, organisme, nombre d'heures)

Formation à la coordination de l'ETP (intitulé, organisme, nombre d'heures)

**Le coordonnateur participe-t-il à des ateliers ? \***

**Oui**  **Non**



## Pour les programmes dont le coordonnateur est un membre d'une association de patients agréée au titre de l'article L. 1114-1 du code de la santé publique

Le programme a-t-il été construit avec une équipe médicale ?

Oui  Non

Si oui, avec quelle équipe ?

Cette équipe médicale participe-t-elle à la mise en œuvre du programme ?

Oui  Non

## 4. Le programme

### a. Intitulé (l'intitulé du programme doit mentionner la pathologie prise en charge) \*

Précisez le positionnement éventuel en programme d'ETP « Initiale », de « renforcement », ou d'ETP de « Suivi approfondi »

### b. A quelle(s) affection(s) de longue durée exonérant du ticket modérateur, (Liste ALD) ou asthme ou maladie(s) rare(s) ou obésité, ou encore à quel(s) problème(s) de santé considéré(s) comme prioritaire(s) au niveau régional, le programme s'adresse-t-il ? \*

### c. Quels sont les objectifs de ce programme ? \*

### d. Précisez le type d'offre \*

Plusieurs réponses possibles

- Offre initiale (suit l'annonce du diagnostic ou une période de vie avec la maladie sans prise en charge éducative)
- Offre de suivi régulier / renforcement (suite à un programme initial, pour consolider les compétences acquises par le patient)
- Offre de suivi approfondi / reprise (suite à un programme initial, en cas de difficultés d'apprentissage, de non atteinte des objectifs, de modification de l'état de santé du patient ou de ses conditions de vie, de passage des âges

## e. Les patients bénéficiaires du programme des critères d'inclusion

### i. Le profil des patients

#### Le programme s'adresse à ? \*

plusieurs réponses possibles

- Adultes
- Enfants
- Adolescents et jeunes adultes
- Personnes âgées

#### Le programme s'adresse-t-il à un public spécifique (femmes enceintes, curistes, personnes incarcérées, ...) ? \*

Oui  Non

UTEP-Region Occitanie  
Si oui, précisez

Est-il prévu d'associer l'entourage (parents, proches ...) du patient au programme ? \*

Oui  Non

Si oui, précisez les modalités de participation des aidants (ateliers dédiés, participation aux ateliers destinés aux patients) :

## ii. Les critères d'inclusion des patients dans les programmes

Quels sont les critères d'inclusion des patients dans le programme (éléments de diagnostic, stade/niveau de gravité de la pathologie, aptitudes cognitives, âge...) ? \*

## iii. La file active du programme

Quelle est l'estimation du nombre de bénéficiaires potentiels du programme chaque année ?

UTEP Region Occitanie



## g. Le déroulé du programme d'ETP

### i. Le bilan éducatif partagé (BEP) \*

Fournir un exemplaire du support utilisé pour le Diagnostic Educatif (ou bilan éducatif)

Taille maximale : 200 Mo.

Choisir un fichier

Flyer + BEP format PDF fusionné

### ii. Le contenu des séances du programme

- Télécharger le fichier
- l'enregistrer sur votre poste
- le retélécharger

[Modèle à télécharger](#) 

XLSX – 23,2 ko

Taille maximale : 200 Mo.

Choisir un fichier

Aucun fichier n'a été sélectionné

	Intitulé de la séance ou atelier ou module	Socle ou Optionnelle	Compétences d'adaptation	Compétence d'acquisition visées	Séance collective ou individuelle	Durée moyenne (en heures)	Mode d'animation de la séance (présentiel/ à distance (e-ETP) / mixte)	Techniques pédagogiques (méthode, outils)
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								

### iii. Evaluation des compétences acquises par le patient

Descrre succincement les modalités d'évaluation des compétences acquises par le patient

## 5. Les coordinations interne et externe

Décrire succinctement quelles modalités de coordination et d'information entre les intervenants au sein du programme sont envisagées. \*

Décrire succinctement quelles modalités de coordination et d'information avec les autres intervenants du parcours de soins du patient, notamment son médecin traitant, sont prévues. \*

Un dispositif de suivi post-programme est-il prévu ? \*

Oui  Non

Si oui, merci de le décrire en quelques lignes :

UTEP Region Occitanie

## 6. La confidentialité du programme

Décrire succinctement selon quelles modalités la confidentialité des données concernant le patient est assurée et selon quelles modalités son consentement pour l'entrée dans le programme et son consentement pour la transmission des données le concernant seront recueillis. \*

**Joindre en annexe une copie de la charte d'engagement signée par l'ensemble des intervenants. \***

« Joindre une copie de la charte d'engagement signée par l'ensemble des intervenants »

- Télécharger la charte
- la signer
- l'enregistrer sur votre poste
- la retélécharger signée

[Modèle à télécharger](#) 

DOCX – 15,8 ko

Taille maximale : 200 Mo.

Choisir un fichier

Charte d'engagement +/- évaluation quadriennale format PDF fusionné



## 7. L'évaluation du programme

Décrire succinctement selon quelles modalités et sur quels éléments sera réalisée l'évaluation annuelle du programme \*

Décrire succinctement selon quelles modalités et sur quels éléments sera réalisée l'évaluation quadriennale du programme \*

## 8. Le financement du programme

Décrivez brièvement les différentes sources de financement envisagées pour ce programme \*

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE CONFORMITE AUX EXIGENCES PREVUES A L'ARTICLE R. 1161-2 ET R. 1161-5 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE \*

- Le programme est conforme aux exigences prévues à l'article R. 1161-5 du code de la santé publique :

1° Le programme est conforme au cahier des charges mentionné à l'article L. 1161-2 du code de la santé publique

2° Les obligations mentionnées aux articles L. 1161-1 et L. 1161-4 du code de la santé publique relatives aux incompatibilités et interdictions pour l'élaboration des programmes et leur mise en œuvre sont respectées :

Article L. 1161-1 du code de la santé publique : « L'éducation thérapeutique s'inscrit dans le parcours de soins du patient. Elle a pour objectif de rendre le patient plus autonome en facilitant son adhésion aux traitements prescrits et en améliorant sa qualité de vie. Elle n'est pas opposable au malade et ne peut conditionner le taux de remboursement de ses actes et des médicaments afférents à sa maladie.

Les compétences nécessaires pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient sont déterminées par décret.

Dans le cadre des programmes ou actions définis aux articles L. 1161-2 et L. 1161-3, tout contact direct entre un malade et son entourage et une entreprise se livrant à l'exploitation d'un médicament ou une personne responsable de la mise sur le marché d'un dispositif médical ou d'un dispositif médical de diagnostic in vitro est interdit. »

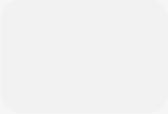
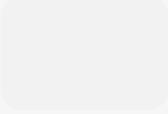
Article L. 1161-4 du code de la santé publique : Les programmes ou actions définis aux articles L. 1161-2 et L. 1161-3 ne peuvent être ni élaborés ni mis en œuvre par des entreprises se livrant à l'exploitation d'un médicament, des personnes responsables de la mise sur le marché d'un dispositif médical ou d'un dispositif médical de diagnostic in vitro ou des entreprises proposant des prestations en lien avec la santé. Toutefois, ces entreprises et ces personnes peuvent prendre part aux actions ou programmes mentionnés aux articles L. 1161-2 et L. 1161-3, notamment pour leur financement, dès lors que des professionnels de santé et des associations mentionnées à l'article L. 1114-1 élaborent et mettent en œuvre ces programmes ou actions.

3° La coordination du programme répond aux obligations définies à l'article R. 1161-3 du code de la santé publique :

Article R. 1161-3 du code de la santé publique : « Les programmes d'éducation thérapeutique du patient mentionnés aux articles L. 1161-2 à L. 1161-4 sont coordonnés par un médecin, par un autre professionnel de santé ou par un représentant dûment mandaté d'une association de patients agréée au titre de l'article L. 1114-1.

Un programme doit être mis en œuvre par au moins deux professionnels de santé de professions différentes, régies par les dispositions des livres Ier et II et des titres Ier à VII du livre III de la quatrième partie.

Lorsque le programme n'est pas coordonné par un médecin, l'un de ces deux professionnels de santé est un médecin. »

N° dossier	Démarche	Demandeur	Statut	Mis à jour	Actions
 12743511	Déclaration d'un programme d'éducation thérapeutique du patient auprès de l'Agence régionale de santé		<b>BROUILLON</b>	mercredi 31 mai 2023 11h28	<div data-bbox="2244 401 2435 472">Actions ▾</div> <ul style="list-style-type: none"> <li> Modifier le brouillon</li> <li> Transférer le dossier</li> <li> Commencer un autre dossier vide</li> <li> Dupliquer ce dossier</li> <li> Supprimer le dossier</li> </ul>
 12248946	Déclaration d'un programme d'éducation thérapeutique du patient auprès de l'Agence régionale de santé		<b>BROUILLON</b>	mercredi 19 avril 2023 12h06	

11218140

Déclaration d'un  
programme  
d'éducation  
thérapeutique du  
patient auprès de  
l'Agence régionale de  
santé

EN CONSTRUCTION

EN INSTRUCTION

mercredi 29  
mars 2023  
11h36

Actions ▾

4279278

Déclaration d'un  
programme  
d'éducation  
thérapeutique du  
patient auprès de  
l'Agence régionale de  
santé

CLASSÉ SANS SUITE

mercredi 10  
mai 2023  
10h52

Actions ▾

12177876

Déclaration d'un  
programme  
d'éducation  
thérapeutique du  
patient auprès de  
l'Agence régionale de  
santé

ACCEPTÉ

mardi 09 mai  
2023 14h52

Actions ▾

# Particularités

- ▶ Conditions de financement ( FIR) d'un programme en Occitanie ( indépendant de la déclaration)
  - 7h à 8h minimum
  - ALD 30, asthme, maladies rares ou priorités régionales de santé (le diabète, le diabète gestationnel, l'obésité, les maladies cardio-neuro-vasculaires en ALD liste, les cancers, l'insuffisance rénale chronique à partir du stade 3B en particulier les programmes portant sur la présuppléance rénale, l'endométriose, les programmes destinés aux enfants, adolescents ou jeunes adultes porteurs d'une ALD liste, d'asthme, d'obésité ou de maladie rare)
  - Exclusivement sur des venues externes
  - Compétences auto soin et compétences d'adaptation
  - Temps individuel pour le diagnostic éducatif et le bilan de fin de programme
  - Plus de 25 patients/an qui finissent le programme
- ▶ Extension d'un programme déjà existant => notification de modification

The background features abstract, overlapping geometric shapes in various shades of blue, ranging from light sky blue to deep navy blue. These shapes are primarily located on the right side of the slide, creating a modern, layered effect.

# Merci de votre attention

Avez-vous des questions ?